



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant le procès-verbal de quorum non atteint du douze mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mmes Dorianne DUBOCQUET, Jennifer DELTOMBRE, Hélène SAISON conseillères municipales, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

MM Willy SCHRAEN, Sylvain IKET, Alain ZEGRE sont absents

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Madame Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du trente janvier deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du trente janvier deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

=====

**Délibération 24 03 07**

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose,

Le budget doit prévoir une enveloppe pour verser des subventions

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions pour l'année 2024 ci-dessous :

- Amicale du personnel	6300.00 €
- Club des aînés	100.00 €
- Les chapiteaux de la Hem	150.00 €
- Club Tarot	100.00 €

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

29 MARS 2024